

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES/HAUTS DE SEINE

Année 2016

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°1
SEANCE DU MERCREDI 23 MARS 2016

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de Mme Nicole GOUETA, Présidente d'âge.

M. Laurent BROSSE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Marie-Hélène Amiable, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre-Christophe Baguet, Jeanne Bécart, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Eric Berdoati, Jean-Didier Berger, Véronique Bergerol, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiiaux, Isabelle Caullery, Claire Chagnaud-Forain, Frédérique Collet, Bertrand Coquard, Arnaud de Courson, Daniel Courtes, Isabelle Debré, Olivier de La Faire, Grégoire de La Roncière, Rita Demblon-Pollet, Sylvie d'Estève, Patrick Devedjian, Cécile Dumoulin, Christian Dupuy, Elsa Faucillon, Josiane Fischer, Alexandra Fourcade, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Vincent Franchi, Janick Géhin, Armelle Gendarme, Marie-Laure Godin, Marcelle Gorgues, Nicole Goueta, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Patrick Jarry, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Larmurier, Michel Laugier, Alice Le Moal, Nathalie Léandri, Olivier Lebrun, Marie Pierre Limoge, André Mancipoz, Gabriel Massou, Yves Ménel, Guy Muller, Karl Olive, Pierre Ouzoulias, Sébastien Perrotel, Catherine Picard, Nathalie Pitrou, Philippe Pivert, Yves Révillon, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Paul Subrini, Aurélie Taquillain, Armelle Tilly, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Anne-Christine Bataille (pouvoir à Nathalie Pitrou), Catherine Bédin (pouvoir à Christian Dupuy), Hélène Brioux-Feuchet (pouvoir à Ghislain Fournier), Pierre Fond (pouvoir à Marie-Hélène Aubert), Laureen Genthon (pouvoir à Gabriel Massou), Denis Larghero (pouvoir à Nathalie Léandri), Rémi Muzeau (pouvoir à Alice Le Moal), Jean-François Raynal (pouvoir à Pierre Bédier), Georges Siffredi (pouvoir à Patrick Devedjian), Joaquim Timoteo (pouvoir à Catherine Picard), Laurent Vastel (pouvoir à Marie-Pierre Limoge).

Election du Président du Conseil d'administration

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes des attentats de Bruxelles.

Mme LA PRESIDENTE DE SEANCE – J'ai l'honneur d'ouvrir et de présider ce premier Conseil d'administration dont nos deux assemblées ont approuvé la création le 5 février. Sa parité est absolue. On ne peut que s'en réjouir. Au moment où, dans les plus hautes sphères de l'Etat, la cacophonie, l'improvisation et le désengagement règnent en maître, les Yvelines et les Hauts-de-Seine connaissent un moment historique. Nous avons choisi de nous engager dans une voie nouvelle, que nous avons tracée nous-mêmes. Nous devons fixer un cap et prendre notre destin en main. Le vieil adage « *on n'est jamais mieux servi que par soi-même* » pourrait être la devise de l'un ou l'autre de nos départements. Ces deux départements sont aujourd'hui un modèle de réussite. Ils ont notamment été un précurseur des laboratoires d'idées que l'Etat ou les autres collectivités ont ensuite imité. En inaugurant cet établissement public, nous montrons que nous savons évoluer et anticiper sur les menaces économiques qui pèsent sur notre territoire. Nous sommes également capables d'assurer une bonne gestion des deniers publics et de réaliser des économies, pour améliorer les services rendus aux 3 millions d'habitants des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Cette nouvelle aventure s'annonce passionnante.

Laurent Brosse est nommé Secrétaire de séance.

Mme LA PRESIDENTE DE SEANCE – L'élection du Président sera procédée selon l'article L 3121-15 et L 3122-1, 4^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit d'un scrutin majoritaire uninominal à bulletin secret, avec recours éventuel à l'isoloir. L'appel des conseillers départementaux se fera par ordre alphabétique et le dépôt des bulletins dans une urne qui sera déplacée à votre table par un huissier. Pour l'élection du Président de l'établissement public interdépartemental, j'ai reçu à ce jour la candidature de Monsieur Patrick Devedjian.

Aucune autre candidature n'est déposée.

PHILIPPE BRILLAULT – Vu l'étendue des délégations, je me demande si un problème constitutionnel de cumul des mandats ne se pose pas avec la présidence du département des Hauts-de-Seine, dans le cadre de la libre administration de la collectivité territoriale.

CHRISTIAN DUPUY – Les établissements publics territoriaux sont généralement administrés par le Président exécutif. Il n'apparaît aucune incompatibilité à ce niveau.

GABRIEL MASSOU – Le groupe Front de Gauche ne prendra pas part aux votes, le résultat de l'élection étant connu à l'avance.

Il est procédé au dépôt des enveloppes dans l'urne.

Mme LA PRESIDENTE DE SEANCE – J'invite la benjamine des Hauts-de-Seine, Madame Elsa Faucillon, membre de l'opposition, à participer au dépouillement.

Sous la direction de la Présidente de séance, Laurent Brosse et Elsa Faucillon procèdent au dépouillement.

On dénombre 88 votants. 8 votants ne prennent pas part au vote. 80 votes sont exprimés.

Patrick Devedjian est élu Président de l'établissement public interdépartemental des Yvelines et des Hauts-de-Seine par 74 voix favorables et 6 votes blancs ou nuls.

Madame Nicole Goueta cède sa place au Président élu.

Présidence de Monsieur Patrick Devedjian, président du conseil d'administration de l'E.P.I. Yvelines – Hauts-de-Seine.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie d'avoir évité la tentation totalitaire. Merci pour votre confiance. Ce nouvel établissement public pose la première pierre du rapprochement entre nos deux départements. Je suis conscient de l'ouverture qui se profile. Dans la situation actuelle de notre pays, les responsables politiques doivent innover et prendre des risques. Par ce rapprochement, nous faisons preuve de prudence et non pas d'attentisme. Dans un contexte national alarmant, fait de revirements permanents du gouvernement, les réformes sont engagées avant d'être abandonnées. S'agissant de la seule loi métropole, le projet gouvernemental a changé à trois reprises de dimension et d'orientation. Jamais la réalité du terrain n'est prise en compte. En outre, les collectivités sont mises au régime sec et souffrent beaucoup.

Face à ce constat, se montrer passif ou conservateur serait la pire des décisions. Il est préférable d'aller au-devant des événements, conformément à notre caractère, à Pierre Bédier et moi-même. Nous avons donc proposé une alternative pour le développement de nos territoires, auxquels nous sommes très attachés. Lui et moi, et la plupart d'entre vous ici, pensons que les territoires ont besoin d'une gestion de proximité. S'éloigner du terrain dans la prise de décisions constitue un risque majeur. En France, nous avons l'habitude de réformer par l'asphyxie, en ajoutant des couches d'administration et de paperasserie. En définitive, les réformes ne sont pas appliquées dans leur esprit mais pèsent et nous entravent. De plus, le centralisme dans notre pays a atteint un degré absolu. Pourtant, l'autonomie de nos territoires, la responsabilisation et la responsabilité au plus proche des problèmes devraient compter davantage. La superposition des couches administratives et l'enchevêtrement des réformes rendent notre démocratie incompréhensible et très coûteuse, paralysante et dispendieuse. Nous ne saurions l'accepter, au risque de mourir d'inanition. Notre pays a déjà trop reculé au rang des nations.

Si les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine avaient attendu que le changement se fasse pour eux, nous ne serions pas devenus des modèles de réussite et d'innovation. Les élus et les fonctionnaires ont su réagir et rendent aujourd'hui des services de grande qualité.

La structure interdépartementale permettra de nous engager sur des objectifs clairement identifiés et partagés. Nous pourrions évaluer les projets pertinents, les moyens à mettre en commun et les économies d'échelle envisageables. Nous en ferons l'expérimentation. Ces économies ne viendront pas au détriment de l'emploi. Il faut en effet proposer des services humains, de proximité, assurés par des agents au contact de la population, pas uniquement à travers des formulaires ou à travers le numérique. Le numérique constitue la nouvelle forme de l'anonymat. Dans la grande responsabilité de notre mandat d'élus de terrain, il faut faire en sorte que le quotidien de nos concitoyens soit meilleur. Telle est notre mission. Nous devons nous occuper convenablement de la vie quotidienne de chacun. Cet objectif n'est pas encore atteint et c'est là que réside la cause du malaise ou de la méfiance vis-à-vis des politiques, de gauche comme de droite. La décision ou la gestion des problèmes ne se positionne pas assez en proximité avec les citoyens. L'essentiel échappe souvent à ceux qui prennent des décisions. L'urbanisme des années 70 a ainsi été la caricature de ce qu'il fallait faire. Malgré des investissements très coûteux, notamment via l'ANRU, nous avons pu améliorer les choses mais les problèmes ne sont pas encore totalement résolus.

Les habitants nous ont confié les clés du territoire. Comme nous ne sommes que de passage, nous devons travailler pour l'avenir, pour améliorer la vie de nos concitoyens, en fixant les orientations nécessaires. La vie des gens forme la base de la démocratie. Le reste appartient à la philosophie et à la littérature. Pierre Bédier et moi prendrons en charge le réel.

Notre seul ennemi sera le scepticisme et c'est pour cette raison que nous avons créé cet établissement, qui est un démonstrateur. Nous voulons faire la preuve de l'utilité et de l'intérêt de ce rapprochement de nos deux départements, avec pragmatisme et sans idéologie, malgré les oppositions des uns et des autres. Merci beaucoup.

GABRIEL MASSOU – Mesdames et Messieurs, chers collègues des Hauts-de-Seine et des Yvelines, je m’exprimerai au nom des élus du Front de gauche et du groupe de l’opposition au sein du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Nous n’avons pas voté contre la création de cet EPCI par refus de coopérer entre les deux territoires. Au contraire. Renforcer la coopération est une évidence et une nécessité. Lors des débats qui ont préfiguré la création de la Métropole du Grand Paris, nous avons souvent défendu seuls un territoire métropolitain de coopération, car nombre de nos problèmes requièrent de la coopération pour apporter ensemble des réponses, dans l’intérêt général. Cette coopération doit ensuite s’inscrire dans la cohérence des habitants et des salariés de nos départements. Or c’est à l’échelle de la zone urbanisée de l’Ile-de-France que les populations travaillent, étudient, vivent, se cultivent et se distraient. Ce n’est pas un hasard si La Défense a comme adresse postale Paris La Défense. L’Université Paris-Saclay est pour sa part positionnée à cheval sur les Yvelines et l’Essonne, tout comme le Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse. La géographie elle-même structure les territoires, car un axe Seine relie les territoires du 75, du 92, du 78 mais aussi du 95, limitrophe au Nord. Les flux de transport quotidiens dans notre département sont également très parlants. Les Hauts-de-Seine connaissent 4 millions de déplacements par jour. Chaque jour, 1,3 million d’échanges avec Paris est comptabilisé, ainsi que 600 000 avec le 94 et le 93, et 400 000 avec le 78, le 95 et le 91.

Pour justifier votre projet, vous essayez de vous appuyer sur l’histoire, en faisant état de la complémentarité entre les deux collectivités, qui repose sur une histoire culturelle et un patrimoine naturel et historique, que vous présentez comme largement communs. Si c’est sans doute vrai pour les neuf communes des Hauts-de-Seine que sont Rueil-Malmaison, Garches, Vaucresson, Marnes-la-Coquette, Saint-Cloud, Sèvres, Chaville, Meudon et Ville-d’Avray, qui faisaient partie, comme les Yvelines, de l’ancien département de la Seine-et-Oise jusqu’en 1968, vous oubliez de rappeler que les 27 autres communes du département des Hauts-de-Seine se trouvaient dans le département de la Seine avec Paris, soit 27 sur 36. Partons de cette réalité. Pour nous, coopérer n’est pas fusionner. Toute coopération disparaît dès lors qu’une fusion a lieu, car on ne fait plus qu’un. Selon nous, être dans la Métropole et coopérer en même temps avec les Yvelines, le Val-d’Oise et l’Essonne ne s’opposent pas. Au contraire. Telle est l’orientation retenue par les élus métropolitains au sein du Conseil Métropolitain et dans les nouveaux conseils de territoire. Je rappellerai que le T5 (celui de la boucle Nord des Hauts-de-Seine) comprend aussi Argenteuil, qui se situe dans le Val-d’Oise.

Au-delà de la question de la Métropole, la coopération avec les trois départements de grande couronne limitrophes nécessite un travail dense. Nous ne sommes pas opposés à la mise en place de structures nouvelles, pour mieux travailler avec le 78, le 95 et le 91, notamment dans les zones urbaines limitrophes de ces trois départements.

Sous prétexte d’une menace de disparition du département des Hauts-de-Seine avec la création de la Métropole, vous évitez l’affrontement politique avec le gouvernement, par une proposition de fusion qui affaiblit toute résistance, en anticipant vous-mêmes notre disparition. Il est osé de vouloir défendre le département des Hauts-de-Seine en le faisant disparaître dans une fusion avec les Yvelines.

De surcroît, nous sommes convaincus que nous ne sommes pas les seuls à être attachés à l’existence des départements. Pourquoi ne pas trouver des convergences avec le 93, le 94, le 95, le 78, le 77 ou le 91, en complémentarité avec la région ou la Métropole ? Ce n’est pas ce que vous proposez. Je vous l’ai déjà dit dans l’instance départementale. Vous voulez tourner le dos à Paris, au Val-de-Marne ou à la Seine-Saint-Denis. C’est là que nos visions des coopérations divergent. D’un côté nous portons des coopérations pour réduire les inégalités territoriales, pour que toutes les populations vivent mieux à l’échelle de notre espace commun, et de l’autre vous mettez en avant une coopération fusionnelle, perçue à juste titre comme une fusion entre les territoires les plus riches de l’Ouest parisien, pour se protéger des populations les plus en difficulté et des territoires qui souffrent le plus dans notre région.

Nous pensons que votre projet représente une erreur historique. Il est déconnecté des cohérences territoriales et de la vie réelle des populations. Il porte de plus une vision illusoire. Comment vivre bien dans un territoire si autour de nous tout s’aggrave ? Au-delà de l’égoïsme du raisonnement, c’est proposer une société très dangereuse, en Ile-de-France comme dans toutes les grandes métropoles mondiales. L’histoire récente et l’actualité démontrent en effet qu’il n’existe pas de frontière entre les territoires. Soit ensemble nous trouverons des réponses, soit ensemble nous souffrirons.

Pour travailler avec nos concitoyens, il faut les intégrer, y compris les salariés des deux collectivités concernés, qui nous ont remis un tract ce matin. A ce titre, la création de cet EPCI, dans une perspective de fusion, devrait faire l’objet d’un référendum populaire, faute d’avoir été soumise aux élections cantonales de mars dernier. Aucun élu présent ici ne l’avait d’ailleurs incluse dans son projet.

Sans sous-estimer nos compétences individuelles et nos capacités à traiter tous les sujets, n’oublions pas que nous sommes teneurs de mandats, confiés par les électeurs pour traiter les sujets du département concerné. Nous n’avons pas mandat pour traiter les enjeux du département voisin, surtout en comptant d’un côté un département urbain et de l’autre un département urbain, mais aussi rural et agricole. Même si je me suis forgé un avis personnel sur leur devenir en travaillant sur l’évolution du SDRIF, cette expérience ne me donne pas de mandat pour que mon point de vue personnel devienne le point de vue des collectivités. C’est pour cette raison que nous avons demandé que la loi requière la tenue d’une consultation. Les députés en ont décidé autrement. Rien ne vous empêche pour autant d’organiser un référendum.

Au final, nous ne cautionnerons pas votre projet et refuserons de participer au bureau ou de consentir à une délégation des attributions du Conseil d’administration.

M. LE PRESIDENT – Votre point de vue est légitime. Il est normal que vous l’exprimiez. Je prends acte que vous ne soumettez pas de candidature pour le bureau. En premier lieu, vous estimez que nous commettons une erreur historique. Le Parti communiste est bien

placé dans ce domaine. Je rappelle que notre fusion ne représentera, dans son immensité, que 44 % du territoire de l'ancienne Seine-et-Oise. A l'heure du regroupement des territoires, l'erreur de scinder les territoires existants date peut-être de 1965.

Revenons sur la question de la tenue d'un référendum. Je n'ai pas voté pour Monsieur Hollande à la Présidence. Vous, oui. Or c'est sa politique qui est mise en œuvre aujourd'hui. Sa loi, que la majorité a fait voter, exclut le référendum dans les processus de fusion. J'ai moi-même voté contre cette loi, alors que le Président de la République et sa majorité l'ont soutenue. Vous annoncez que nous rapprochons deux départements riches. C'est inexact. Le département de la Seine-Saint-Denis et le département du Val-de-Marne sont plus riches, du fait de dotations et de péréquations qui leur permettent de persévérer impunément dans des politiques erronées. Si nous avons envisagé de fusionner les Yvelines et les Hauts-de-Seine, c'est parce que nos majorités respectives sont d'accord pour mener la même politique. C'est le point essentiel. Ce n'est pas un ersatz de collectivité, sans réelle majorité et sans autre accord d'opposition ou accord constructif, qui permettra à nos territoires de se développer. Nos idées de développement des territoires sont les mêmes. Ces principes, depuis la naissance de nos départements, leur ont déjà permis à tous deux de se développer harmonieusement. Nous sommes reconnaissants vis-à-vis de ceux qui nous ont précédés. Nous entendons continuer selon les mêmes principes, en nous adaptant, car ces principes ont fait la prospérité relative de nos départements.

CATHERINE PICARD – Merci Monsieur le Président. Chers collègues, le 5 février dernier, vous avez fait adopter la création d'un établissement public de coopération interdépartementale entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines. A ce moment-là, nous avons rappelé notre refus, au regard de ce projet porté par des logiques claniques et non d'intérêt général. Ce projet, présenté lors des vœux, organisés en commun le 12 janvier, chacun ayant appris ce soir-là que vous souhaitiez vous inscrire à rebours de l'histoire. Depuis le 5 février, nous cherchons la logique qui a prévalu au regard de vos déclarations respectives, Messieurs les Présidents. Elle n'est ni géographique, ni économique, ni sociale. Si l'argument de la frontière commune est physiquement nécessaire pour prétendre à une fusion, elle reste un prétexte bien maigre pour bâtir une coopération amplifiée. La question des frontières est d'ailleurs toute relative pour des territoires de la plus petite couronne, à la densification continue.

Sur la question de l'efficacité et de l'optimisation des ressources, comment avancerez-vous ? Faut-il y voir votre souhait, partagé par les deux présidents des deux assemblées départementales, de diminuer les effectifs des agents des deux collectivités, pour rendre un service au public avec moins de moyens, notamment humains ? Quand on voit l'orientation prise par les Yvelines, on ne peut que s'inquiéter : augmentation de 5 points de la taxe foncière (soit 125 euros), diminution du financement des crèches, fin du financement de la carte Imagin'R. Est-ce cette vision que vous souhaitez imposer aux habitants des Hauts-de-Seine ?

Nos deux départements ont au fond bien peu en commun. Cette position n'est pas uniquement portée dans les Hauts-de-Seine. Elle est également partagée par de nombreux habitants des Yvelines. Nous avons tous bien compris qu'elle n'était qu'un contrefeu face à la Métropole du Grand Paris, dont vous refusez le projet. Or la Métropole est la vraie et utile fusion qui nous attend, à l'horizon 2021, avec des départements de la petite couronne et Paris.

N'ayant pas réussi à empêcher sa création, vous souhaitez maintenant détruire le projet commun de la Métropole du Grand Paris. Cette fusion avec Paris et les départements de la petite couronne, inscrite dans la loi, vous la refusez au motif que vous aurez besoin des départements pour exercer les compétences de proximité. Mais où est la proximité pour les habitants des Hauts-de-Seine ? Vélizy n'est pas un lieu de proximité pour eux. Il existe donc un réel paradoxe entre vos déclarations et la réalité de votre projet. Vous avez en outre affirmé que : « *les départements étaient les seuls à avoir le professionnalisme et la proximité pour s'occuper de la PMI, du RSA et des assistantes sociales* ». Alors pourquoi éloigner encore les usagers de leurs services ? Où est la proximité quand vous vous départissez des équipements de la petite enfance en les municipalisant, ou quand vous imposez des coupes budgétaires successives aux centres de PMI ou aux clubs de prévention ? Où est la proximité quand vous confiez une partie de la voirie aux communes ou quand vous refusez de venir au soutien du secteur associatif ?

Avec la montée en puissance de l'intercommunalité, sans doute les départements resteront-ils les outils importants de mutualisation et de la cohésion sociale, notamment entre le monde rural, souvent relégué, et les pôles urbains qui concentrent les richesses. Vous conviendrez que l'articulation rural-urbain n'est pas la réalité des départements de la petite couronne parisienne et donc pas non plus celle des Hauts-de-Seine, alors qu'elle a encore un sens dans les départements de la grande couronne comme les Yvelines.

Cette fusion avec Paris et les départements de la petite couronne, vous la refusez notamment au titre de la péréquation, que vous considérez souvent comme un processus immoral. Cela m'interpelle. Si la péréquation est un processus si mauvais, pourquoi l'avoir inscrite dans la Constitution ? Pourquoi en avoir fait un objectif de valeur constitutionnelle ? Je pense que personne ici n'a oublié que depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, faite par votre majorité, l'organisation de la République française est décentralisée. En outre, la loi doit désormais prévoir des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales. J'imagine, Monsieur le Président, que le Ministre des Libertés locales, que vous étiez alors, a dû être en première ligne sur cette question. Aussi, dans un contexte de réduction des transferts financiers de l'Etat vers les collectivités, où l'on constate par ailleurs que près de 80 % des transferts financiers relèvent aujourd'hui de la péréquation verticale, il est clair qu'il faut faire une place plus grande à la péréquation plus horizontale, qui renforce les solidarités entre les territoires.

La fusion avec les Yvelines serait sans doute, pour vous, un nouvel outil d'optimisation fiscale, qui vous permettrait d'échapper à la solidarité entre territoires de la petite couronne parisienne. Cet outil vous permettrait de plus de promouvoir un entre-soi entre départements riches. Etant donnée l'ampleur que vous envisagez pour cette coopération, elle ne peut décemment se concevoir sans consulter la population, alors qu'aucun des programmes politiques avancés par les majorités sortantes, pas même les vôtres, Messieurs

les Présidents, n'a évoqué cette orientation pour les élections départementales qui nous ont conduits à siéger dans nos enceintes départementales réciproques, il y a un an. Vous voulez avancer sans considérer la population. Ce n'est pas possible.

Il faut voir loin pour les Hauts-de-Seine. Le projet commun que nous devons préparer est celui d'un destin commun avec Paris et les départements de la petite couronne. Ainsi, je vous demande de privilégier l'intérêt de vos populations respectives, plutôt que vos intérêts personnels. Votre projet n'offre aucune perspective, ni pour les habitants des deux départements ni pour la population de la Métropole. Nous devons aller dans le sens de l'histoire. Aussi, il serait préférable pour nous, Altoséquanais, de réfléchir la mise en place de la Métropole du Grand Paris. Nous nous y attellerons, nous, élus socialistes, pour l'avenir de nos populations et de nos intérêts.

M. LE PRESIDENT – Merci. Je répondrai plus tard sur la péréquation.

CHRISTINE BOUTIN – Je m'associerai à la prochaine intervention d'Yves Vandewalle, un peu plus tard. En vous entendant, mes dernières espérances sont tombées. Vous parlez de fusion, alors que dans notre département il n'a été question que de coopération sur le handicap, la voirie et l'archéologie. Or vous faites clairement état d'une fusion. J'ai l'impression d'avoir été blousée et je ne souhaite pas blouser les électeurs.

M. LE PRESIDENT – Je précise qu'il est important de procéder à l'élection du bureau, car Pierre Bédier deviendra Vice-Président. Il pourra alors siéger avec moi. Cela m'ennuie de parler au nom de nos deux départements, sans lui.

PHILIPPE BRILLAULT – Merci Monsieur le Président. Je m'exprimerai en mon nom mais aussi en relais de certaines personnes du département des Yvelines. Le projet qui nous a été soumis était une collaboration et une mutualisation, pour apprendre à travailler avec nous. Cela ne nous posait pas problème. Or la question de l'adhésion au projet et de la confiance dans les personnes qui les mènent se pose aujourd'hui. Le projet suscite des interrogations. Vous faites état d'une fusion, alors que Pierre Bédier a fait état d'un simple rapprochement. Vous vous êtes réjoui d'un vote monarchique. Pour ma part, j'ai inscrit le nom de Pierre Bédier. Pierre Bédier reste en effet le verrou de la garantie des engagements pris, alors que nous sommes à peine à l'anniversaire de notre élection. Jamais nous n'avions envisagé la fusion que vous évoquez. Aussi bien pour nous que pour nos électeurs, je crains d'avoir subi une tromperie. Je souhaite donc vous poser deux questions. En février 2015, aviez-vous déjà engagé votre réflexion de fusion avec Pierre Bédier ? Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris suscite diverses interrogations. J'adhère à votre interprétation territoriale, mais il reste que nos électeurs et nous-mêmes ne comprenons pas où nous allons. La configuration de notre assemblée demeure incertaine. Nous avons l'impression de nous trouver dans une nouvelle assemblée. Il faut l'explicitier. Si l'établissement public dispose de toutes les compétences, cela pose encore d'autres interrogations. Ainsi, j'ai découvert que le nombre et la définition des commissions répondaient à l'ensemble des compétences. C'est uniquement si une tête de mammoth était trouvée à Nanterre et sa queue dans les Yvelines que nous aurions plus de chance de travailler ensemble. J'adhère ensuite à votre démarche s'agissant des problématiques de la santé mentale et de l'autisme, en tant que médecin. Des conventions importantes existent avec le 92. Elles sont très bénéfiques. Les compétences doivent être partagées. Je vous rejoins à ce niveau.

En revanche, en ce qui concerne la voirie, pourquoi avoir simplement réuni les différentes problématiques dans une commission ? Nous aurions tout à fait pu fonctionner par voie d'avenants. Au fond, vous procédez à une fusion de fait, sans fusionner les départements, mais une fusion de fait ne fait pas partie du vocabulaire administratif. Le vocabulaire administratif prévoit une quasi-régie et la transparence de la personne morale. Diverses interrogations se posent et appellent des réponses de votre part.

Enfin, un transfert de l'ensemble des compétences peut craindre de faire peser le risque de vider les conseils départementaux de leurs capacités d'agir dans chacune de leur assemblée.

Je pense que ces positions sont partagées par un certain nombre de conseillers départementaux, principalement des Yvelines. Les élus locaux se posent en outre diverses questions, sachant que le département des Hauts-de-Seine compte 36 communes, pour 1,586 million d'habitants et 176 kilomètres carrés, tandis que les Yvelines comptent 262 communes pour 2 284 kilomètres carrés et 1,5 million d'habitants. Nous partageons donc le même nombre d'habitants, pour deux surfaces très différentes. Quand nous appartenions au département Seine-et-Oise, nous étions d'ailleurs considérés comme des paysans. Nous restons en effet une terre rurale. Or les agriculteurs, que tout le monde souhaite défendre, tout spécialement à l'heure actuelle, ont besoin d'une vision claire. Nous sommes donc prêts à adhérer à votre projet, mais il doit être clarifié. La confiance est aujourd'hui un peu érodée et il faut nous répondre.

M. LE PRESIDENT – Je souhaite procéder au vote pour que Pierre Bédier puisse me rejoindre, car vous l'avez mis en cause. Ce qu'il a annoncé est exact. L'EPCI n'est pas la fusion de nos départements. Il est un démonstrateur. Il a pour objet de rapprocher les services, dans l'objectif de parvenir à la fusion. Nous ne saurions en présager, deux départements n'ayant jamais été fusionnés. Nous prenons les moyens de le faire, en restant pragmatiques. Peut-être serons-nous arrêtés en cours de route, par vous ou par d'autres considérations. Notre programme repose sur la maladie mentale, l'archéologie et la voirie. Vous l'avez bien souligné. Ces commissions, instituées à parité, ont précisément pour objet d'aller plus loin et d'engager le dialogue avec les élus, pour déterminer les synergies qui sont envisageables. Ces commissions seront un lieu de dialogue, pour aller plus loin, mais rien n'est encore arrêté.

PHILIPPE BRILLAULT – Les conseillers départementaux n'ont pas accès à ces discussions.

M. LE PRESIDENT – Tous les conseillers départementaux y siègent.

PHILIPPE BRILLAULT – Vous ne répondez pas.

M. LE PRESIDENT – Nous n'avons pas élaboré un projet en secret pour vous mettre devant le fait accompli. Ce qui m'interpelle le plus ici est votre conception de la démocratie. Vous êtes favorables à la démocratie populaire, sur un mandat impératif. Avec Gabriel Massou, vous avez indiqué que nous n'avons pas fait état de notre projet dans notre programme, lors des élections de 2015. Cela n'a aucune importance dans notre démocratie. Nous sommes en effet une démocratie représentative. Nous ne sommes pas élus avec un mandat impératif. Nous avons pour seul mandat de représenter la population le plus loyalement et le plus intelligemment possible. En 2015, au moment des élections départementales, les projets de la métropole restaient encore très confus. Il était bien impossible d'élaborer un projet au-delà du débat parlementaire tumultueux et incertain. Nous n'avions même pas la possibilité technique de construire un projet à ce moment-là. J'ai rappelé que le gouvernement avait changé la dimension de son projet métropolitain à trois reprises, du tout au tout. Il était donc impossible d'élaborer un projet en prenant la loi pour référence. Enfin, dans votre stigmatisation commune avec Monsieur Massou et Madame Picard, rappelez-vous que le gouvernement a retiré au dernier moment l'obligation référendaire. Nous n'envisagions donc aucunement d'en tenir un avec Pierre Bédier.

YVES VANDEWALLE – Je souhaite évoquer l'élection du bureau. Je vous ferai part de quelques réflexions et d'un souhait sur le fonctionnement de notre nouvelle assemblée. Je pense que l'élection des membres du bureau doit garantir une représentation équitable de toutes les sensibilités. Il ne s'agit en effet pas d'un organe exécutif classique, mais d'un organe de réflexion commun. Il nous a été présenté ainsi devant le Conseil départemental des Yvelines. Or le Président nous a soumis la liste des membres seulement vendredi dernier. Ayant passé l'âge d'être materné, je suis opposé à un tel centralisme démocratique. Ce n'est pas ainsi que nous parviendrons à avancer dans de bonnes conditions sur des questions vitales, en particulier dans le département dont je suis l' élu. Ce département est réputé pour sa bonne gestion, son dynamisme économique et sa qualité de vie. Je souhaite donc connaître votre vision des choses. Ce bureau a-t-il vocation à être un organe exécutif qui prendra l'essentiel des décisions ? S'il s'agit d'un réel organe, sera-t-il chargé de piloter les décisions, avant d'en référer à l'assemblée plénière ?

KARL OLIVE – Les interventions qui ont eu lieu se sont tenues au conseil départemental des Yvelines. Nous devons maintenant être acteurs de notre destin, après avoir été spectateurs de celui des autres. Depuis trois à quatre ans, nous sommes mis devant le fait accompli, notamment avec la baisse des dotations. Il faut à présent avancer.

M. LE PRESIDENT – J'apporterai une réponse : il faut distinguer les réflexions et l'exécutif. Une fois la réflexion achevée, elle sera ensuite partagée avec tous les élus, même ceux qui sont en désaccord. On est toujours plus intelligent à plusieurs.

Election du vice-président et des membres du bureau

M. LE PRESIDENT – Pour l'élection des membres du bureau, j'ai reçu à ce jour la liste suivante :

- 1 Patrick Devedjian – Président
- 2 Pierre Bédier - Vice-Président
- 3 Marie-Hélène Aubert
- 4 Georges Bénizé
- 5 Isabelle Debré
- 6 Vincent Franchi
- 7 Marie-Célie Guillaume
- 8 Laurent Brosse
- 9 Nathalie Léandri
- 10 Pierre-Christophe Baguet
- 11 Pauline Winocour Lefèvre
- 12 Olivier de la Faire
- 13 Alexandra Fourcade
- 14 Jean-Didier Berger

Aucune autre liste n'est déposée.

La liste est adoptée à la majorité des votants, avec 1 abstention : Yves Vandewalle, 10 conseillers ne prennent pas part au vote : Christine Boutin, Philippe Brillault, Marie-Hélène Amiable, Elsa Faucillon, Laureen Genthon, Patrick Jarry, Gabriel Massou, Pierre Ouzoulias, Catherine Picard, Joaquim Timotéo .

PIERRE BÉDIER – J'avais prévu une intervention courte. Toutefois, les diverses prises de parole me contraignent à prolonger mon propos. Le choix de Vélizy est symbolique. Il y a une cinquantaine d'années, Vélizy était une ville nouvelle. Depuis, elle a grandi et prospéré, jusqu'à compter 40 000 emplois. De 2000 à 2008, Vélizy a en effet perdu 10 000 emplois. Depuis, Vélizy a retrouvé ces emplois, grâce au 92 et au 78, par le financement commun d'un tram décidé par les Présidents. Cet équipement est un équipement structurant, qui se connectera au bassin de Versailles et à Saint-Quentin-en-Yvelines. Vélizy est un symbole de ce que nous voulons faire, à savoir l'association de nos forces au service du développement. Dans le cadre de la Métropole du Grand Paris, la grande couronne a été renvoyée dans les limbes de l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, Vélizy est une commune dont la richesse produite est supérieure à ce que permet le système français. L'écrêtement qui en découle profite à 42 communes du département des Yvelines. De toute évidence, les maires qui voient la dotation de péréquation arriver s'en réjouissent.

Je résumerai ma position d'une simple formule : avant cette journée, nous définissions notre démarche par la négation, en indiquant ce qu'elle n'est pas. Elle n'est pas une fusion. Si nous avions fusionné aujourd'hui, vous vous en seriez rendu compte dans les documents remis. Nous enclenchons simplement un processus. Désormais, nous nous définirons par ce que nous ferons et c'est uniquement à l'issue de ce processus que nous nous positionnerons. Nous pourrions d'ailleurs faire marche arrière, bien que j'y sois peu favorable. Je considère en tout cas que la fusion des deux départements pourrait être envisageable, si les conditions étaient réunies.

La zone rurale se pose de nombreuses interrogations. Elle ne se sent pas concernée et je la comprends, car elle n'est pas concernée. Il ne s'agit pas de transformer les Yvelines en Hauts-de-Seine ou les Hauts-de-Seine en les Yvelines. La forêt de Rambouillet restera à Rambouillet. Nous n'avons aucunement débattu avec Patrick de la façon de déraciner des chênes pour les installer sur le parvis de La Défense.

A travers ce rapprochement, nous créerons simplement les conditions d'un développement économique meilleur pour nos deux départements, produisant ainsi de la richesse que nous répartirons.

L'opposition peut se rassurer. L'opposition n'est d'ailleurs pas aussi monolithique dans les Yvelines que dans les Hauts-de-Seine. Je tiens simplement à bien insister sur un point. Dans les Yvelines, nous sommes contraints par des mesures d'austérité. Nous avons su les prendre. Si nous ne les avons pas annoncées dans notre programme, c'est parce que nous les ignorions alors. Il reste que nous avons appris en septembre 2015 que 90 % de la DGF du département des Yvelines allait être ponctionnée. Aucun département français n'a subi la même purge, qui reste tout à fait aberrante. Nous avons été obligés de lancer des mesures d'urgence, par une augmentation de la fiscalité et une baisse des prestations, le temps de se stabiliser.

Nous allons maintenant pouvoir envoyer les procès-verbaux de nos débats aux élus des Hauts-de-Seine. Ces mesures sont transitoires. Une fois notre situation budgétaire stabilisée, nous reprendrons une politique de modération fiscale, en fonction de nos capacités financières.

Enfin, de manière générale, nos débats, tant dans le groupe qu'en séance, sont connus. Ils rendent la démocratie compréhensible par son caractère répétitif.

MARIE-CELIE GUILLAUME – Je serai très brève. Je tiens à apporter une précision. Nous sommes tous des élus, libres de notre pensée et de notre parole, contrairement à ce qu'a dit Philippe Brillault. Quand nous avons quelque chose à dire, on le dit. Nous n'avons pas besoin de porte-parole pour nous exprimer.

Délégation d'attributions au bureau

M. LE PRESIDENT – Conformément à l'article R. 5421-5 Code général des collectivités territoriales et à l'article 4.2 des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine, le Conseil d'administration peut déléguer au bureau une partie de ses attributions dans les conditions prévues à l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Aux termes de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental peut déléguer une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L. 3312-1 et L. 1612-12 à L. 1612-15, lesquels portent sur l'adoption du budget et des comptes, l'arrêté des comptes, la transmission du compte administratif au représentant de l'Etat, l'adoption de mesures de redressement en cas d'exécution en déficit du budget et l'inscription au budget de dépenses obligatoires.

Il vous est proposé de consentir au bureau une délégation portant sur l'ensemble des attributions du Conseil d'administration, à l'exception de celles pour lesquelles le code général des collectivités territoriales l'exclut expressément, telles que citées ci-dessus.

YVES VANDEWALLE – Cette question de délégation est essentielle. A mon sens, le contenu du rapport est contraire à l'esprit et aux propos rassurants tenus par notre Président le 5 février. Réagissant à l'un des amendements que j'avais déposés, il avait indiqué que tous les conseillers départementaux feraient partie du Conseil d'administration, pour pouvoir suivre pas à pas le processus de rapprochement, présenté comme progressif, pragmatique et même réversible. Notre Président l'a réaffirmé en réponse à un maire qui s'interrogeait sur les positions divergentes entre les déclarations publiques très volontaristes (le Président ayant fait état d'une fusion en deux ans) et celles de Pierre Bédier, beaucoup plus prudentes, notamment au cours des vœux. Or les délibérations que vous proposez semblent prendre le contrepied de cette démarche, pour au moins deux raisons.

En premier lieu, introduire une délibération portant sur l'ensemble des attributions du Conseil d'administration s'inscrit dans un formalisme juridique très classique, dont l'esprit me semble s'éloigner d'une démarche présentée comme informelle et peu engageante le 5 février. C'est au mieux une ambiguïté et au pire une tromperie. En tout cas, c'est priver une grande majorité des élus de leur pouvoir de contrôle.

En outre, le vote du Conseil départemental a été acquis sur une base de collaboration restrictive. Or déléguer tous les pouvoirs au bureau revient encore une fois à priver les élus de leur pouvoir de décision, car le bureau pourrait engager de nouvelles actions sans l'accord préalable du Conseil d'administration. Il me semble donc plus raisonnable de proposer une délibération dont le champ de délégation serait limité au strict nécessaire, pour que ce soit bien le Conseil d'administration qui prenne les décisions essentielles. A défaut, je voterai contre cette délégation, qui ne laisse qu'un rôle de figurant aux conseillers départementaux.

En janvier, le département des Yvelines aurait pu faire un choix : une fusion rapide avec les Hauts-de-Seine ou augmenter massivement les impôts. Nous avons décidé de les accroître de 65 %, ce qui a rapporté 130 millions d'euros de recettes fiscales. Ce faisant, nous avons restauré les finances du Département, tout en développant une capacité d'autofinancement. Après un tel effort financier demandé aux contribuables, il serait surprenant de le sanctionner par une fusion. Il est en effet important de conserver l'autonomie de décision du Département. Pour ma part, j'aime les Yvelines. A ce stade, comme annoncé le 5 février, je n'affiche aucun *a priori* pour ou contre une fusion, mais je ne suis pas prêt d'immoler mon département sur des ambitions fumeuses qui ne forment pas un projet politique.

PIERRE BEDIER – Yves Vandewalle, jeune élu, ignore sans doute que toutes les assemblées délèguent à un bureau. Par ailleurs, peut-être aurait-il exprimé cet avis si j'avais refusé sa candidature au bureau, mais tel n'est pas le cas. Il m'a indiqué s'opposer à la constitution de ce bureau. Il ne saurait donc être surpris de ne pas en faire partie. Manifestement, l'opposition yvelinoise est particulièrement virulente. Il reste que tout établissement public de coopération départementale est encadré par la loi. La constitution de son bureau y est prévue. Ces fonctions sont d'ailleurs occupées à titre bénévole, sans risque de prise d'intérêts personnels. Chaque fois que nous aurons à débattre du transfert à l'établissement public d'une compétence supplémentaire, un tel transfert ne pourrait passer que par des débats dans les conseils départementaux, qui devront voter dans des termes identiques. Evitons la religion contemporaine des complots. Nous essayons tous ensemble, parfois avec des divergences, de faire avancer nos collectivités. Chacun de notre côté, nous ne cherchons pas à dissimuler quoi que ce soit à nos conseillers. Nous pratiquons le débat démocratique classique, en l'encadrant, tout comme il existe un bureau du Conseil départemental ou du parc que tu présides. Ces petites formations sont plus maniables. Je note d'ailleurs que nos débats auront bien duré trois heures, c'est-à-dire l'addition des temps de parole propres à chacune des deux assemblées.

CHRISTINE BOUTIN – Je n'ai pas de position pour ou contre la fusion. Je conserve avant tout à l'esprit qu'il nous a été annoncé que nous en débattrions après un processus expérimental. Quoi qu'il en soit, comment pourrions-nous ne pas nous orienter vers une fusion ? Il faudrait l'assumer plus directement. Vous nous proposez par ailleurs une délégation absolument générale, jusqu'à la limite du Code. Dès lors, comment pouvez-vous annoncer que vous nous consulterez en Assemblée générale sur les nouvelles compétences ? En outre, il était prévu de ne pas ouvrir de débat sur le personnel. Une commission dédiée au personnel est pourtant prévue. C'est à n'y rien comprendre. Sur le terrain, l'opposition à cette fusion est forte. Il faut donc présenter des arguments solides. Je suis plus déstabilisée qu'il y a quinze jours.

M. LE PRESIDENT – La fusion est notre espérance. Il faut travailler en ce sens. Christine, tu disposes d'une garantie fondamentale : aucun transfert ne peut avoir lieu sans que l'assemblée du Conseil départemental des Yvelines et des Hauts-de-Seine en délibère. Aucun passage en douce, par une délégation secrète n'est possible.

GABRIEL MASSOU – Nous ne voterons pas la délégation proposée. Au demeurant, je trouve normal que des débats s'ouvrent. Nous sommes 88 élus, réunis pour débattre de la création d'un EPCI. Dans les deux revues du département, distribuées dans toutes les boîtes aux lettres, la notion de fusion y a été annoncée. Ne nous voilons pas la face : un EPCI se met sur pied. Or nous estimons que la mise sur pied de l'EPCI aurait pu trouver une autre réponse. Une coopération aurait pu être envisagée sans créer d'établissement, dont le fonctionnement reste assez lourd. Nous ignorons en outre si le bureau jouera un rôle exécutif ou si chacun représentera son territoire, comme dans la Métropole du Grand Paris. Tel ne devrait toutefois pas être le cas, car le bureau ne compte que 14 membres. Au fond, cet outil prend le pouvoir parce que le pouvoir est ingérable à 88. Chacun doit le conserver à l'esprit, d'autant que les commissions qui seront créées devront bénéficier de travaux préparatoires. Sans doute les orientations soumises aux débats des commissions seront-elles préparées par le bureau, car l'EPCI ne compte pas de personnel. Au fond, nous nous orientons vers une structure où le bureau aura tous les pouvoirs.

Je me demande en outre ce que deviendront les treize vice-présidents des Hauts-de-Seine et les douze vice-présidents des Yvelines, si le bureau se mettait à traiter les mêmes sujets qu'eux ? Il semble préférable de ne pas mettre le doigt dans l'engrenage d'une structure aussi lourde. C'est pour cette raison que nous ne participerons pas au bureau. Nous ne partageons pas les positions de la majorité. Nous ne souhaitons pas que le bureau prenne trop de pouvoir. Nous voterons contre et espérons que nous serons suivis.

Enfin, nous considérons que le bureau pourrait jouer un simple rôle d'animation.

BERTRAND COQUARD – Contrairement à ce qui a été dit, le débat a eu lieu par voie de presse puis à l'Assemblée. Les arguments ont été répétés. Il est normal que ces arguments soient rappelés. Mais quand ils sont répétés à trois ou quatre reprises, cela s'apparente à de l'acharnement. J'en suis désolé. Parler de pouvoir et perdre sa vice-présidence motive peut-être certaines interventions.

M. LE PRESIDENT – Il est effectivement indispensable de débattre et d'écouter l'opposition. S'agissant des vice-présidents, ils disposent de délégations dans chaque département, mais ce n'est pas le cas dans notre établissement. Quant au terme de « pouvoir », il n'a pas de sens. Notre établissement est une instance de concertation. Les décisions ne peuvent être prises que par les départements respectifs.

YVES VANDEWALLE – Je tiens pour ma part à distinguer le 78 et le 92 sur un point. Je vote favorablement pour 99 % des délibérations du Conseil départemental des Yvelines, mais il peut m'arriver de voter contre. Dans le 92, les électeurs ont décidé qu'une véritable opposition serait en place. Je vous remercie en tout cas de préciser qu'aucune évolution des compétences de cet établissement ne sera possible sans l'accord des deux conseils départementaux.

M. LE PRESIDENT – En effet. C'est ce que prévoit la loi.

La délibération est adoptée à la majorité des votants, avec 8 voix contre : Marie-Hélène Amiable, Elsa Faucillon, Laureen Genthon, Patrick Jarry, Gabriel Massou, Pierre Ouzoulias, Catherine Picard, Joaquim Timotéo et 3 abstentions de vote : Christine Boutin, Philippe Brillault, Yves Vandewalle.

Election des membres de la commission d'appel d'offres

M. LE PRESIDENT – La Commission d'appel d'offres (CAO) est présidée par le Président du Conseil d'administration ou par son représentant (désigné par arrêté).

La CAO est, en outre, composée de 5 membres titulaires et de 5 suppléants du Conseil élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

A noter qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Avant le vote, je vous demande :

- 1) de décider de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à l'ensemble des nominations dans les quatre instances ci-après.
- 2) de donner acte au Président du Conseil d'administration de son appel à dépôt de liste en séance pour pourvoir à ces nominations.
- 3) de constater qu'une seule liste de candidats a été déposée pour pourvoir à l'ensemble des postes au sein des commissions prévoyant une représentation proportionnelle et pluraliste des élus du conseil d'administration.

Je précise qu'il manque un candidat de l'opposition. Le poste revient forcément à un élu de l'opposition des Hauts-de-Seine, car il ne se trouve pas d'opposition dans les Yvelines.

Pour l'instant, la liste des membres compte neuf noms :

- Elodie Sornay (titulaire) ;
- Janick Géhin (titulaire) ;
- Paul Subrini (titulaire) ;
- Rita Demblon-Pollet (titulaire) ;
- Elsa Faucillon (titulaire) ;
- Bertrand Coquard (suppléant) ;
- Sylvie d'Estève (suppléante) ;
- Daniel Courtes (suppléant) ;
- Sébastien Perrotel (suppléant).

Pierre Ouzoulias soumet sa candidature au poste de suppléant. *La liste est adoptée à la majorité des votants, avec 3 abstentions : Christine Boutin, Philippe Brillault, Yves Vandewalle.*

Adoption du règlement intérieur

M. LE PRESIDENT – L'opposition a présenté des amendements.

GABRIEL MASSOU – Nous proposons tout d'abord d'ajouter la mention suivante : « *en cas de proposition de fusion des deux départements, le règlement intérieur s'engage à soumettre cette décision aux habitants des Yvelines et des Hauts-de-Seine.* » J'ai été élu dans les Hauts-de-Seine. Or nous nous retrouverions dans un nouveau territoire en cas de fusion, sans qu'un débat sur les enjeux se soit ouvert avec les citoyens.

M. LE PRESIDENT – Je ne saurais formuler de promesses inconsidérées.

L'amendement est soumis au vote.

L'amendement 1 à la délibération est rejeté à la majorité des votants, avec 9 voix pour : Marie-Hélène Amiable, Elsa Faucillon, Laureen Genthon, Patrick Jarry, Gabriel Massou, Pierre Ouzoulias, Catherine Picard, Joaquim Timotéo, Christine Boutin.

GABRIEL MASSOU – Le second amendement porte sur le fait que le règlement intérieur est le strict copier-coller du règlement intérieur du Conseil départemental. Nous proposons que le vote à bulletin secret puisse avoir lieu à la demande écrite ou verbale d'un groupe siégeant au Conseil d'administration. A ce stade, il est prévu que cette demande ne puisse être soumise que par au moins un tiers des membres présents, ce qui prive l'opposition de tout droit. L'opposition ne représente en effet que huit à dix voix, soit toujours moins du tiers des membres.

M. LE PRESIDENT – Des divergences peuvent s'exprimer à l'intérieur de la majorité.

L'amendement est soumis au vote.

L'amendement 2 à la délibération est rejeté à la majorité des votants, avec 8 voix pour : Marie-Hélène Amiable, Elsa Faucillon, Laureen Genthon, Patrick Jarry, Gabriel Massou, Pierre Ouzoulias, Catherine Picard, Joaquim Timotéo.

GABRIEL MASSOU – Le troisième amendement porte sur le fait que les séances des commissions ne sont pas publiques. Il est prévu de passer à un EPCI où aucun moyen n'est proposé pour disposer de nouveaux collaborateurs, alors que les groupes subiront une charge de travail supplémentaire. Nous demandons donc que les collaborateurs des groupes puissent assister aux séances pour écouter les débats et pour pouvoir travailler correctement.

M. LE PRESIDENT – La commission n'est pas publique. C'est là la condition du bon fonctionnement d'une commission.

GABRIEL MASSOU – En région, les collaborateurs participent pourtant aux réunions des commissions.

M. LE PRESIDENT – Ces questions doivent être réglées en commission, avec le président de chaque commission. Les commissions s'organisent comme elles le souhaitent. Je ne souhaite pas que nous règlementions à ce point le fonctionnement des commissions.

L'amendement est soumis au vote.

L'amendement 3 à la délibération est rejeté à la majorité des votants, avec 8 voix pour : Marie-Hélène Amiable, Elsa Faucillon, Laureen Genthon, Patrick Jarry, Gabriel Massou, Pierre Ouzoulias, Catherine Picard, Joaquim Timotéo.

GABRIEL MASSOU – L'amendement suivant concerne la modification du règlement intérieur par le Conseil d'administration. Actuellement, les modifications ne sont possibles que suite à une saisine du Président du Comité interdépartemental. Nous voulons ajouter la possibilité d'une saisine d'au moins dix de ses membres.

M. LE PRESIDENT – La disposition en vigueur prévoit une saisine d'un tiers des membres. J'accepte de réduire cette proportion à un quart, mais nous ne saurions accepter de confier à l'opposition seule la prise de décision. Des membres de la majorité peuvent tout à fait souhaiter passer des modifications au règlement intérieur. J'accepte de soumettre aux voix votre amendement sur la base d'une proportion réduite au quart des membres. J'y suis alors favorable.

GABRIEL MASSOU – D'accord.

L'amendement est soumis au vote.

L'amendement 4 à la délibération, rectifié, est adopté à l'unanimité des votants.

ARNAUD de COURSON – Je note qu'aucun groupe n'est constitué. Il pourrait être utile d'en créer, pour alléger notre fonctionnement. Je préconise d'opter pour un fonctionnement par groupe.

M. LE PRESIDENT – Ce n'est pas prévu par la loi. Nous allons y réfléchir. Nous y reviendrons lors de notre prochain échange.

Le règlement intérieur est adopté à la majorité des votants, avec 8 voix contre : Marie-Hélène Amiable, Elsa Faucillon, Laureen Genthon, Patrick Jarry, Gabriel Massou, Pierre Ouzoulias, Catherine Picard, Joaquim Timotéo et 1 abstention de vote : Philippe Brillault.

Désignation des membres des Commissions

M. LE PRESIDENT – Les propositions des membres des Commissions sont les suivants :

Action sociale, solidarités, insertion, handicaps :

- Sonia Brau (Présidente) ;
- Laurent Vastel (Vice-Président) ;
- Marie-Hélène Aubert ;
- Georges Benizé ;
- Véronique Bergerol ;
- Elsa Faucillon ;
- Alexandra Fourcade ;
- Marie-Laure Godin ;
- Olivier de La Faire ;
- Olivier Lebrun ;
- Nathalie Pitrou ;
- Armelle Tilly ;
- Joaquim Timoteo ;
- Laurence Trochu.

Culture, éducation, sport :

- Christian Dupuy (Président) ;
- Marcelle Gorguès (Vice-présidente) ;
- Camille Bedin ;
- Daniel Courtès ;
- Janick Gehin ;
- Alexandre Joly ;
- Joséphine Kollmannsberger ;
- Nathalie Léandri ;
- Pierre Ouzoulias ;
- Sébastien Perrotel ;
- Catherine Picard ;
- Philippe Pivert ;
- Joaquim Timoteo.

Voirie, transports, numérique :

- Paul Subrini (Président) ;
- Bertrand Coquard (Vice-Président) ;
- Jean-Didier Berger ;
- Philippe Brillault ;
- Anne Capiaux ;
- Isabelle Debré ;
- Gabriel Massou ;
- Karl Olive ;
- Jean-François Raynal.

Habitat, politique de la ville, environnement, ruralité :

- Alexandra Rosetti (Présidente) ;
- Georges Siffredi (Vice-Président) ;
- Marie-Hélène Amiable ;
- Catherine Arenou ;
- Nicole Bristol ;
- Josiane Fischer ;
- Jean-Michel Fourgous ;
- Vincent Franchi ;
- Nicole Gouéta ;
- Rémi Muzeau ;
- Pauline Winocour-Lefèvre.

Développement économique, tourisme :

- Philippe Benassaya (Président) ;
- Yves Ménel (Vice-Président) ;
- Isabelle Caullery ;
- Claire Chagnaud-Forain ;
- Laureen Genthon ;
- Marie-Célie Guillaume ;
- Denis Larghero ;
- Olivier Larmurier ;
- Michel Laugier ;
- Marie-Pierre Limoge ;
- Catherine Picard ;
- Aurélie Taquillain ;
- Yves Vandewalle.

Finances :

- Eric Berdoati (Président) ;
- Yann Scotte (Vice-Président) ;
- Pierre-Christophe Baguet ;
- Arnaud de Courson ;
- Pierre Fond ;
- Patrick Jarry ;
- André Mancipoz ;
- Guy Muller ;
- Laurent Richard ;
- Elodie Sornay

Axe Seine, voies navigables, eau, assainissement :

- Yves Révillon (Président) ;
- Elisabeth Guyard (Vice-Présidente) ;
- Laurent Brosse ;
- Cécile Dumoulin ;
- Armelle Gendarme ;
- Didier Jouy ;
- Grégoire de La Roncière ;
- Alice Le Moal ;
- Gabriel Massou ;
- Cécile Zammit-Popescu.

Personnel, administration générale :

- Ghislain Fournier (Président) ;
- Jeanne Bécart (Vice-Présidente) ;
- Anne-Christine Bataille ;
- Christine Boutin ;
- Hélène Brioux-Feuchet ;
- Frédérique Collet ;
- Rita Demblon-Pollet ;
- Sylvie d'Estève ;
- Patrick Jarry ;
- Josette Jean.

En l'absence d'oppositions, les membres des Commissions sont désignés à l'unanimité.

Création du conseil de développement interdépartemental

M. LE PRESIDENT – Nos deux départements ont décidé d'incarner leur rapprochement en créant un établissement public de coopération interdépartementale ayant vocation à porter de grands projets d'intérêt commun et à améliorer le quotidien de nos

concitoyens, qui demandent à vivre sur des territoires attractifs et attendent des politiques efficaces, cohérentes et soucieuses de la bonne utilisation de l'argent public.

Cette ambition commune doit pouvoir être partagée et concertée avec la société civile.

C'est pourquoi, dès cette année, le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, en accord avec le Président du Conseil départemental des Yvelines, a décidé de solliciter l'avis du Conseil de développement durable des Hauts-de-Seine (C2D 92) sur les enjeux et complémentarités liant nos deux territoires.

Afin que les travaux à venir du C2D 92 s'appuient sur un véritable dialogue entre territoires, les Présidents des deux Conseils départementaux ont convenu pour cette année d'y associer plusieurs élus et représentants de la société civile des Yvelines.

Cette nouvelle forme de coopération, qui préfigure l'indispensable co-construction entre institutions et citoyens des politiques publiques innovantes que nous souhaitons mettre en œuvre dans l'ensemble interdépartemental, ne saurait rester exceptionnelle.

A cet égard, la création d'un conseil de développement interdépartemental, appelé à poursuivre et à amplifier de manière pérenne l'action du conseil de développement durable des Hauts-de-Seine, permettra à la dynamique interdépartementale de se nourrir d'un processus démocratique moderne, reconnaissant et valorisant toutes les formes d'expertise qui peuvent émaner de la société.

Ce conseil de développement interdépartemental sera constitué concrètement dans le courant de l'année 2016, de manière à être opérationnel dès la fin des travaux confiés au C2D 92. Il pourra alors être saisi de toute question relative à l'analyse prospective, à la conception, à la réalisation ou à l'évaluation des politiques menées au niveau interdépartemental.

C'est pourquoi je vous propose, dès cette première séance de notre conseil d'administration :

- d'approuver l'instauration d'un Conseil de développement interdépartemental, placé auprès du Président du conseil d'administration de l'établissement public Interdépartemental ;
- de fixer l'effectif du Conseil de développement interdépartemental à 80 membres, organisés en quatre collèges assurant la représentativité des acteurs du territoire selon qu'ils soient élus, acteurs socioprofessionnels, personnalités qualifiées ou représentants du monde associatif, nommés par délibération du conseil d'administration de l'établissement public de coopération interdépartementale ;
- de prévoir que les travaux et les réunions du Conseil de développement interdépartemental soient dirigés par un Président désigné au sein des collèges des acteurs socioprofessionnels, des personnalités qualifiées et des représentants du monde associatif ;
- de doter le collège des élus de deux co-présidents, émanant respectivement des Hauts-de-Seine et des Yvelines, et de doter chacun des autres collèges d'un président ;
- de donner au Conseil de développement interdépartemental la faculté d'organiser librement ses travaux ;
- de prévoir que les fonctions de membre du Conseil de développement interdépartemental, de Président de ce conseil, de président ou de co-président de collège, soient toutes exercées à titre bénévole ;
- de prévoir que les thèmes de travail du Conseil de développement interdépartemental fassent l'objet d'une saisine préalable émanant du conseil d'administration de l'établissement public de coopération interdépartementale, sur proposition de ce dernier ou du Président du Conseil de développement interdépartemental.

CHRISTIAN DUPUY – Pourquoi faire disparaître la notion de développement durable ?

M. LE PRESIDENT – Elle ne disparaît pas. Nous la précisons.

ELSA FAUCILLON – Je note que des mots comme « démocratie moderne » et « démocratie participative » sont employés, mais pas l'expression « démocratie représentative ». Nous proposons que les élus locaux de toute sensibilité ou les syndicats de salariés puissent être conviés dans la composition des quatre collèges. Or nous estimons que des personnels plus qualifiés ou des associations, des acteurs de la communauté éducative ou de la petite enfance, ainsi que des membres d'associations culturelles, sportives ou environnementales pourraient aussi être conviés. Comment les participants seront-ils définis ? Pourrions-nous soumettre des propositions ?

M. LE PRESIDENT – Vous pourrez en soumettre. Je souhaite que les propositions soient émises directement par ceux qui sont concernés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 20. La prochaine séance aura lieu le 30 juin.

Le Secrétaire :

Laurent BROSSE

Le Président :

Patrick DEVEDJIAN

SOMMAIRE

Election du Président du Conseil d'administration.....	1
Election du vice-président et des membres du bureau.....	6
Délégation d'attributions au bureau.....	7
Election des membres de la commission d'appel d'offres.....	9
Adoption du règlement intérieur.....	9
Désignation des membres des commissions.....	11
Création du conseil de développement interdépartemental.....	12